

Réactions à la publication du Motu proprio restreignant l'usage de la messe catholique traditionnelle

Publié par [Association de catholiques du Val d'Oise](#) (18 juillet 2021)

Pitoyable annulation du Motu proprio “Summorum Pontificum” !

Patrick Banken sur le site web [Una Voce](#)

La Lettre apostolique en forme de Motu proprio, publiée vendredi 16 juillet en la fête de Notre Dame du Mont Carmel, sous le nom *Traditionis custodes*, est une véritable déclaration de guerre aux fidèles attachés à la messe selon les Livres liturgiques de 1962. Le pape a décidé de modifier les règles régissant l'utilisation de l'ancien missel que son prédécesseur Benoît XVI avait remis en valeur et précisé qu'il n'avait jamais été abrogé.

Niant le droit légitime des fidèles et des prêtres, le pape remet toutes les décisions dans les mains des seuls évêques, sous la vigilance du Siège apostolique. Il rappelle que l'unique expression du rituel de messe latine est celle du Concile Vatican II. Il donne aux seuls évêques dans leur diocèse, par compétence exclusive, la décision d'accorder ou non l'autorisation de célébrer selon l'ancien rit avec des conditions très strictes.

Le pape François demande notamment aux prêtres ordonnés après la publication de ce Motu proprio et qui veulent célébrer selon l'ancien rit, de faire une demande formelle à l'évêque qui, avant de donner l'autorisation, consulera le Siège Apostolique, donc Rome. Quant aux prêtres qui célèbrent déjà dans cette forme, ils devront demander à l'évêque l'autorisation pour continuer. En d'autres termes, la messe traditionnelle est interdite dans toutes les églises paroissiales, la création de paroisses personnelles consacrées à la liturgie tridentine est interdite, et l'évêque aura soin de ne pas autoriser la constitution de nouveaux groupes. (Sic !)

Comble d'ironie, on peut traduire ce *Traditionis custodes* par « *Gardiens de la Tradition* », et il s'agit des... évêques ! Le Pape François évoque l'unité de l'Église. Souhaitons qu'il recadre plutôt une partie de cet Épiscopat qui dérive depuis plusieurs années et s'éloigne de l'enseignement de l'Église.

Source: Patrick Banken sur le site web Una Voce 16 juillet 2021

Fraternité Saint Pierre - Abbé Benoît Paul-Joseph

« *C'est un texte très offensant et très violent* », estime l'abbé Paul-Joseph, supérieur du district de France de la Fraternité Saint Pierre (FSSP) qui rejette en bloc les accusations portées à l'encontre des communautés tradis, accusations sur lesquelles le pape semble s'être appuyé pour remettre en cause le motu proprio « *summorum pontificum* » de son prédécesseur

libéralisant la messe traditionnelle. « *Les motifs invoqués sont difficilement recevables, explique-t-il. On y parle d'une part de rejet du concile, or la Fraternité Saint Pierre n'a jamais rejeté le concile Vatican II. Pour nous, il ne présente pas de difficultés fondamentales mais uniquement des demandes de précisions sur certains points que nous interprétons à la lumière de la tradition de l'Eglise comme le préconise Benoît XVI. Le deuxième motif qui me semble démenti par les faits est celui de la division ce alors même que, comme plusieurs publications récentes l'ont démontré, les relations entre les diocèses et les communautés ecclesia dei se sont considérablement apaisées depuis une quinzaine d'années* ».

=====

Le pape François réduit fortement l'usage de la messe en latin

Par [Jean-Marie Guénois](#)

François rappelle que le seul rituel de la messe en usage dans l'Eglise latine est celui du Concile Vatican II et pose des conditions très restrictives pour l'usage du rite tridentin.

Dans son Motu Proprio, François rappelle que « *l'unique expression* » du rituel de messe latine est celle du Concile Vatican II. ANDREAS SOLARO / AFP

Par Motu Proprio « *Traditionis Custodes* » publié le 16 juillet, le pape François annule les effets du Motu Proprio « *Summorum Pontificum* » de Benoît XVI qui avait donné en 2007 un statut de rite « *extraordinaire* » à la messe selon le rite de Saint Pie V, pour en faciliter l'usage.

Il permettait aux fidèles qui désiraient la messe selon le rite tridentin, en usage avant le Concile Vatican II et communément appelé « *messe en latin* », de pouvoir en bénéficier à condition de représenter un groupe stable. Il suffisait de le demander au curé de la paroisse qui devait accepter ou trouver une solution pour satisfaire cette demande. En cas de conflit, l'évêque devait donner raison aux fidèles.

Des conditions très strictes

Dans son Motu Proprio, François rappelle que « *l'unique expression* » du rituel de messe latine est celle du Concile Vatican II. Il donne aux seuls « *évêques* » locaux, par « *compétence exclusive* », l'autorisation de célébrer selon l'ancien rite avec des conditions très strictes.

Mais il fixe pour cela des conditions :

– que le « *groupe* » en question « *n'exclut pas la validité et la légitimité* » de la réforme liturgique du Concile Vatican II, du concile Vatican II et du magistère des Papes.

-qu'un lieu ou plusieurs soient définis dans le diocèse pour cette messe selon l'ancien rite mais « *pas dans les églises paroissiales et sans ériger de nouvelles paroisses personnelles* ».

– que les lectures de ces messes soient lues en langue vernaculaire, celle du pays et non en latin, selon les traductions établies par la conférence épiscopale.

-qu'un prêtre, soit nommé par l'évêque, comme « *délégué de l'évêque* » pour ces célébrations et pour le « *soin des fidèles* ».

-qu'un contrôle soit réalisé par l'évêque dans toutes les paroisses personnelles (paroisses spéciales déjà constituées avec autorisation de célébrer le rite préconciliaire) pour «*évaluer si elle seront maintenues ou pas*».

– que l'évêque «*aura soin de ne pas autoriser la constitution de nouveaux groupes*».

Le pape François demande aussi aux prêtres ordonnés «*après la publication* » de ce motu proprio et qui veulent célébrer selon l'ancien rite, «*de faire une demande formelle à l'évêque*» qui «*avant de donner l'autorisation consultera le Siège Apostolique*» donc Rome.

Quant aux prêtres qui célèbrent déjà dans cette forme, ils devront «*demander à l'évêque l'autorisation pour continuer* ».

Par ailleurs le pape supprime le bureau spécialisé au Vatican en charge de cette question «*traditionaliste*» dans l'Église qui s'appelait «*Ecclesia Dei*» et confie aux différents ministères concernés du Vatican le soin de régler les éventuels problèmes.

=====

Communiqué de la Conférence des Evêques de France à propos du Motu Proprio

Un appel exigeant pour toute l'Église à un authentique renouveau eucharistique

Les évêques de France reçoivent, avec l'ensemble des fidèles de leur diocèse, le motu proprio «*Traditionis Custodes* » du Pape François rendu public hier.

Ils souhaitent manifester aux fidèles célébrant habituellement selon le missel de Saint Jean XXIII et à leurs pasteurs, leur attention, l'estime qu'ils ont pour le zèle spirituel de ces fidèles, et leur détermination à poursuivre ensemble la mission, dans la communion de l'Église et selon les normes en vigueur.

Chaque évêque aura à cœur d'être à la hauteur des enjeux décrits par le Saint Père afin d'exercer la responsabilité qui lui est rappelée dans la justice, la charité, le soin de tous et de chacun, le service de la liturgie et de l'unité de l'Église. Cela se fera par le dialogue et demandera du temps.

Le motu proprio «*Traditionis Custodes* » et la lettre du Saint Père aux évêques qui l'introduit sont un appel exigeant pour toute l'Église à un authentique renouveau eucharistique. Aucun ne peut s'en dispenser.

Les évêques invoquent l'Esprit-Saint pour que l'Eucharistie, «*source et sommet de la vie chrétienne* », sacrifice du Seigneur et mémorial de sa Passion et de sa Résurrection, soit chaque jour le lieu où l'Église puise sa force pour devenir ce qu'elle est : «*dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain.* » (Lumen Gentium 1).

=====

Le pape François abroge Summorum Pontificum

par [Michel Janva](#) le 16 juillet

Dans une lettre apostolique en forme de Motu Proprio, publiée aujourd'hui sous le nom [Traditionis custodes](#), le pape abroge le texte d'apaisement de Benoît XVI. Niant le droit légitime des fidèles et des prêtres, le pape remet toutes les décisions dans les mains des seuls évêques, sous la vigilance du Siège apostolique.

Il appartient à l'évêque diocésain, en tant que modérateur, promoteur et gardien de toute la vie liturgique de l'Église particulière qui lui est confiée, de régler les célébrations liturgiques de son diocèse. Par conséquent, il est de sa compétence exclusive d'autoriser l'utilisation du Missel romain de 1962 dans son diocèse, selon les directives du Siège Apostolique.

Le pape écrit que les fidèles adhérents de ces groupes ne peuvent pas se réunir pour la messe dans les églises paroissiales ! Faudra-t-il retourner dans les rues ?

Le pape demande aussi aux évêques de se garder d'autoriser la constitution de nouveaux groupements. Le pape demande aussi explicitement de cesser l'érection de nouvelles paroisses personnelles.

C'est un retour au régime d'autorisation au compte-goutte en place avant 1988, la mise à l'écart des personnes attachées au missel de 1962, avec le risque de ranimer la guerre liturgique.

Quant aux prêtres diocésains qui souhaitent utiliser le missel de 1962 (et qui sont de plus en plus nombreux à le faire)... :

Les prêtres ordonnés après la publication du présent Motu Proprio, qui souhaitent célébrer à l'aide du *Missale Romanum* de 1962, doivent en faire la demande formelle à l'Évêque diocésain qui consultera le Siège Apostolique avant d'accorder cette autorisation.

Les prêtres qui célèbrent déjà selon le *Missale Romanum* de 1962 doivent demander à l'Évêque diocésain l'autorisation de continuer à jouir de cette faculté.

Le pape invoque, [dans une lettre adressée aux évêques](#), la nécessité de l'unité de l'Église

Pour défendre l'unité du Corps du Christ, je suis contraint de révoquer la faculté accordée par mes prédécesseurs. L'usage déformé qui a été fait de cette faculté est contraire aux intentions qui ont conduit à accorder la liberté de célébrer la Messe avec le *Missale Romanum* de 1962.

Répondant à vos demandes, je prends la ferme décision d'abroger toutes les normes, instructions, permissions et coutumes qui précèdent le présent Motu proprio, et déclare que les livres liturgiques promulgués par les saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, constituent l'unique expression de la *lex orandi* du Rite romain.

La publication de ce texte, au nom de l'unité, est pour le moins troublante, à l'heure même où l'épiscopat allemand s'enfonce dans le schisme et l'hérésie. Pour les Allemands, pas de motu proprio pour réparer une unité qui se délite. Troublante également à l'heure où l'on parle de *synodalité* et de la place des laïcs au sein de l'Église. Les laïcs attachés au missel de 1962 sont les grands oubliés de ce texte.

Après le *pass sanitaire*, voici le *pass liturgique*... Quelle semaine ! Et quelle humiliation pour Benoît XVI :

Article 1 de *Summorum Pontificum*

Le Missel romain promulgué par Paul VI est l'expression ordinaire de la [lex orandi](#) de l'Église catholique de rite latin. Le Missel romain promulgué par saint Pie V et réédité par le Bienheureux Jean XXIII doit être considéré comme expression extraordinaire de la même [lex orandi](#) de l'Église et être honoré en raison de son usage vénérable et antique. Ces deux expressions de la [lex orandi](#) de l'Église n'induisent aucune division de la [lex credendi](#) de l'Église ; ce sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain.

Article 1 de *Traditionis custodes*

Les livres liturgiques promulgués par saint Paul VI et saint Jean-Paul II, conformément aux décrets du Concile Vatican II, sont l'unique expression de la [lex orandi](#) du Rite Romain.

Fraternité Saint Pie X sur La Porte latine

Ne parlez plus de « messe selon la forme extraordinaire du rite romain ».

Par son Motu proprio intitulé *Traditionis Custodes*[\[1\]](#) du 16 juillet 2021 auquel est joint une lettre d'accompagnement aux évêques, le pape François vient de décider que cette distinction inventée par Benoît XVI était caduque : seule la nouvelle messe de Paul VI a droit de cité dans l'Église conciliaire, la messe traditionnelle n'est plus que tolérée.

Unité derrière la nouvelle messe

Quel est désormais le statut de la messe tridentine ? La réponse n'est pas donnée dans ces documents mais qu'importe puisque l'objectif clairement affiché est sa disparition. Elle est dorénavant permise selon des conditions drastiques à l'intention de « *ceux qui ont besoin de temps pour revenir au rite Romain promulgué par les saints [sic] Paul VI et Jean-Paul II*[\[2\]](#) », c'est-à-dire la nouvelle messe.

Les moyens employés pour arriver à étouffer la messe de toujours sont indiqués clairement dans le Motu proprio : sévère limitation des temps et des lieux de la célébration de la messe traditionnelle ; contrôle ferme, par les évêques, des prêtres diocésains souhaitant célébrer selon l'ancien rite ; suppression de toute tutelle protectrice pour les Instituts relevant de l'ancienne *Commission Ecclesia Dei*.

Unité derrière le Concile Vatican II

Le pape entend ainsi éradiquer toute poche de résistance aux réformes du Concile Vatican II. C'était, il l'avoue sans ambages, le but des motu proprio de 1988 et 2007 ; leur mise en pratique ayant au contraire conforté les positions conduisant à « *douter du Concile*[\[3\]](#) », le pape François met fin à l'expérience. Les groupes qui seront encore autorisés à célébrer selon l'ancien rite devront d'ailleurs certifier qu'ils « *n'excluent pas la validité et la légitimité de la*

réforme liturgique, des préceptes du Concile Vatican II et du Magistère des Souverains Pontifes^[4] », donc adhérer au Concile et au magistère post-conciliaire.

La mise au point est brutale pour ceux qui ont cru pouvoir mettre leur confiance dans des autorités toujours imbues des valeurs libérales, quand la *Fraternité Saint-Pie X* peut s'appuyer fidèlement sur la sagesse de son fondateur avertissant au sujet de l'indult de 1984 accordant à la messe traditionnelle une liberté sous condition : « *Nous ne pouvons nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe*^[5] ».

=====

Les premières réactions, très diverses, au Motu proprio [Traditionis Custodes](#) du Pape François paru le 16 juillet 2021 ne se sont pas fait attendre. En voici quelques-unes de cardinaux, d'évêques, de supérieurs de communautés *Ecclesia Dei* et de prêtres diocésains.

Le [site de l'hebdomadaire Famille chrétienne](#) publie ce 17 juillet 2021 quelques réactions prises sur le vif :

« *C'est un texte très offensant et très violent* », estime l'abbé Paul-Joseph, supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pierre (FSSP), « *On y parle d'une part de rejet du concile, or la Fraternité Saint-Pierre n'a jamais rejeté le concile Vatican II. Pour nous, il ne présente pas de difficultés fondamentales mais uniquement des demandes de précisions sur certains points que nous interprétons à la lumière de la tradition de l'Eglise comme le préconise Benoît XVI.* » ajoutant : « *Nous sommes peu payés pour notre obéissance à Rome, obéissance qui est la pierre angulaire de notre fondation* ». Il souligne : « *La Fraternité Saint-Pie X est finalement mieux traitée que nous* ». C'est un constat d'échec, « *Depuis notre création, nous avons essayé d'être dans cet esprit filial, avec le droit qui nous a été accordé de pouvoir émettre des critiques constructives mais il demeure chez certains une suspicion sur notre communion ecclésiale, notre état d'esprit, notre obéissance, notre reconnaissance de la validité et la fécondité du missel de Paul VI que nous n'avons jamais remise en cause.* »

Supérieur de la plus importante communauté *Ecclesia Dei* en France, l'abbé Benoît Paul-Joseph s'inquiète pour l'avenir : « *Il n'y aura plus de stabilité. Nous passons de la bienveillance à un régime de tolérance, illustré notamment par le fait que les messes traditionnelles ne sont plus censées être célébrées dans des églises paroissiales, qu'il n'y aura plus d'érection de paroisses personnelles et qu'on demande aux évêques de ne plus accepter de demande venant de nouveaux groupes. C'est l'acheminement vers l'unique missel de Paul VI.* » Conclusion sans illusion : « *Il s'agit donc d'un encadrement des dernières personnes attachées au missel de Saint Pie V que l'on accompagne de façon thérapeutique comme en soins palliatifs.* »

Pour l'Abbé Mateusz Markiewicz, supérieur du district d'Europe de l'Institut du Bon Pasteur (IBP), ce texte est un « *acte contre la charité parce que nous ne savons pas sur quoi s'appuient les accusations portées à notre encontre dans ces documents car rien de ce qui est écrit n'est conforme à la réalité* » il remarque qu'« *on punit des prêtres et des fidèles attachés à une messe multiséculaire tandis que des évêques en Allemagne produisent quasiment un schisme* ».

L'abbé Guy-Emmanuel Cariot, recteur de la basilique d'Argenteuil, qui ne célèbre que le nouveau rite, affirme ressentir « *beaucoup de tristesse parce que ce texte semble balayer les efforts faits par Benoît XVI pour maintenir l'unité de l'Eglise et mépriser les efforts faits depuis quinze ans par les communautés traditionalistes.* »

L'abbé Timothée Pattyn, curé de la paroisse de la Trinité en Beaujolais et ancien de la Fraternité Saint-Pierre, estime que « *cela va braquer les fidèles et les prêtres qui ne se sentent pas compris. Certains vont se diriger vers la Fraternité Saint-Pie X, d'autres vont se remettre en porte à faux avec les évêques, des évêques vont rallumer des guerres là où il n'y en avait plus... Ce texte déchire les artisans d'unité qui célèbrent volontiers la forme extraordinaire, en adhérant au concile, à la forme ordinaire et au magistère des papes [post-conciliaires].* » Il ajoute : « *avec ce texte, certains ont désormais le sentiment d'être les vilains petits canards, et d'être surveillés de près.* »

Le cardinal Burke, qui affirme ne pas pouvoir comprendre comment le nouveau Missel romain est « *l'expression unique de la lex orandi du rite romain* », a également remis en question dans le [National Catholic Register](#) le ton du motu proprio, observant qu'il est « *marqué par une dureté envers les fidèles qui adorent dans la forme extraordinaire.* » Concernant l'enquête à laquelle François se réfère dans le motu proprio, le cardinal a déclaré que « *compte tenu de la nature drastique de la législation, il semblerait juste de donner un rapport détaillé du résultat de l'enquête, qui vérifie également la nature scientifique de l'enquête.* »

De son côté, le **cardinal Sarah**, a émis un [tweet](#) laconique : « *Prions un moment auprès de la grande fresque de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine. Il y a représenté le Jugement dernier. Mettons nous à genoux devant la majesté divine. Les saints sont là, ils portent les instruments de leur martyr. Le soir approche et déjà le jour baisse.* »

Sur le site du journal **La Croix**, quelques évêques réagissent aussi.

Mgr Olivier Leborgne, évêque d'Arras (Pas-de-Calais), [relève](#) que le climat était globalement apaisé : « *Dans la très grande majorité des cas, les relations se passent bien même s'il peut y avoir çà et là quelques risques de division. Mais il y a des pays où la situation peut être plus clivée.* »

Mgr Battut, évêque de Blois, [dénonce de son côté](#) le dévoiement de l'usage du Motu proprio *Summorum Pontificum* de Benoît XVI : « *Il consiste à se comporter comme si le Concile Vatican II lui-même – dont est issue la messe de Paul VI – était disqualifié. Certains milieux ont compris à tort que la forme ordinaire constituait une forme liturgique de seconde catégorie, une sous messe... Des gens sans scrupules se sont servis du Motu proprio de Benoît XVI. Ces personnes (qui souvent n'ont même pas lu le Concile) ont dit en substance : 'Rome a déjà cédé sur la messe donc Rome va bientôt aussi revenir sur le Concile Vatican II... Nous ne faisons qu'anticiper le reniement par Rome du Concile et nous le jetons aux orties.'* »

Le [communiqué de la Conférence des Evêques de France](#) (CEF), pour sa part, fait tout simplement écho à la décision du Pape François : « *Chaque évêque aura à cœur d'être à la hauteur des enjeux décrits par le Saint Père* », précisant que « *cela se fera par le dialogue et demandera du temps.* »

Communiqué de Notre-Dame de Chrétienté

Notre-Dame de Chrétienté exprime sa grande tristesse devant le motu proprio *Traditionis Custodes* du Pape François qui ne montre que mépris pour les catholiques dits traditionalistes. Nous prions tout particulièrement pour le pape émérite Benoît XVI qui, de son vivant, voit balayer son œuvre de réconciliation.

Le pèlerinage traditionnel de chrétienté créé en 1983 avait cru aux promesses de Saint Jean-Paul II et du cardinal Ratzinger en 1988 « Vous avez toute votre place dans l'Église, comme vous êtes ». Manifestement, la situation a changé et l'urgence est maintenant de rallumer la guerre liturgique. L'argument invoqué laisse pantois : mettre sous contrôle les jeunes prêtres diocésains attirés par la messe traditionnelle ! L'intention du pape est d'ériger un mur pour empêcher de découvrir la richesse de la spiritualité de la messe tridentine !

Au-delà de la colère que nous arriverons bien à contrôler, dans cette situation pénible nous restons confiants. Le cléricalisme-caporalisme ne fonctionne jamais très bien, le motu proprio sera difficilement applicable dans une Église qui se trouve dans une situation catastrophique et qui a bien d'autres difficultés : ce que le Vatican feint de ne pas voir.

Notre-Dame de Chrétienté continuera de réunir des milliers de pèlerins, peu importe finalement que le temps soit à la persécution ... nous l'avons déjà connue, ai-je envie d'ajouter. Nous nous adapterons aux intempéries, covid, motu proprio, ... comme toujours, en marchant et priant pour la Sainte Eglise, nos patries et l'espérance de notre salut.

Notre-Dame de la Sainte Espérance, convertissez-nous.

Très Sainte-Vierge, aidez le Pape François dans son pontificat.

Saint Joseph, protégez l'Église.

Jean de Tauriers

Président NDC

La Lettre de Paix liturgique lettre 807bis du 17 Juillet 2021

[Paix liturgique](#) : Que pensez-vous du document publié vendredi ?

Christian Marquant : Nous ne pensons pas que la publication du 16 juillet 2021 du motu proprio *Traditionis Custodes*, qui constitue une véritable déclaration de guerre et de haine à l'endroit du monde traditionnel en supprimant les effets pacifiant de *Summorum Pontificum*, modifiera la situation des fidèles et des communautés, mais il faut le prendre surtout comme un acte pathétique d'un pontificat finissant qui ignore les réalités du terrain.

Mais malgré cette espérance et cette conviction, si la tentative de mise à mort de la tradition

in ecclesia passait aux actes, nous nous retrouverions dans une situation de chaos terrible qui ne pourrait en aucun cas aboutir à la disparition des catholiques qui désirent vivre leur Foi au rythme de la liturgie et du catéchisme traditionnel.

Paix liturgique : Qu'allez-vous faire ?

Christian Marquant : Sur le terrain français nous attendons désormais de voir ce que seront les réactions de nos évêques et réagirons en conséquence.

Paix liturgique : Donc rien en attendant ?

Christian Marquant : Pas du tout ! Nous avons organisé aujourd'hui 17 juillet 2021 à 14h30 une première manifestation pacifique, spontanée et symbolique de 8 personnes devant la nonciature apostolique à Paris au 10 avenue du Président Wilson. Cette réaction devrait-être la première d'une présence hebdomadaire régulière devant l'ambassade du Saint-Siège en France aussi longtemps que ne s'instaurera pas une authentique Paix au sein de l'Eglise.

Un motu proprio revanchard, clérical et belliqueux

De [Cyril Farret d'Astiès](#), [suite aux restrictions](#) concernant le missel de 1962 :

Très Saint Père,

Non possumus non loqui.

Par un motu proprio revanchard, clérical et belliqueux, vous avez choisi d'effacer ce que vos prédécesseurs avaient autorisé. Pas plus que nos grands anciens en 1969 nous n'adopterons pour autant la nouvelle messe dont nous ne contestons pourtant ni la validité ni la légitimité.

Les fruits reçus à l'ombre du vieux et cher missel sont trop nombreux, trop éclatants, trop évidents pour nous faire hésiter une seule seconde.

Bien sûr, c'est une immense tristesse de souffrir par l'Église mais nous offrons bien volontiers cette nouvelle épreuve. L'époque est profuse en épines de tous genres. Nous voulons offrir cette croix pour notre propre conversion et pour que prenne fin l'effroyable crise que traverse l'Église sainte mais qui n'est pas sans pécheurs. Nous voulons l'offrir pour ces prêtres diocésains et ces fidèles sur qui vous jetez spécialement l'interdit avec un sens de la miséricorde bien déroutant.

Et comme nous n'avons pas d'autres armes que celles que nous ont léguées Notre Seigneur lui-même, Notre Dame et tous les saints, et que ces armes sont incomparablement plus puissantes que votre motu proprio, nous irons à genoux au pied de l'autel répondre à nos prêtres :

— *Introibo ad altare Dei*

— *Ad Deum qui laetificat juventutem meam*

Votre pontificat passera Très Saint Père, *sic transit gloria mundi* ! La Tradition ne passera pas plus que la Révélation.

Et puisque vous réclamez nos prières Très Saint Père, nous vous les promettons en fils blessés mais inconditionnels.

Cyril Farret d'Astiès